

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 43/2026

Marchés publics : 1.1.9 –Travaux de rénovation des escaliers et rambardes de la salle Moïse David

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le devis établi par la société TOURNIER MIKAEL SARL, relatif à la réalisation des travaux de rénovation des escaliers et des rambardes de la salle Moïse David,
- Considérant la nécessité de procéder à des travaux de rénovation des escaliers et rambardes de la salle Moïse David afin d'assurer leur entretien et leur pérennité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer le devis établi par la société TOURNIER MIKAEL SARL pour la réalisation des travaux de rénovation des escaliers et des rambardes de la salle Moïse David, pour un montant de 2 997,20 € HT, soit 3 596,64 € TTC.

ARTICLE 2 : La prestation comprend notamment :

- la préparation des supports bois des rambardes, caissons et limons ;
- la mise en peinture satinée des rambardes (RAL 7016) ;
- la préparation, le ponçage et la mise en lasure incolore des onze marches ;
- la rénovation des escaliers situés de part et d'autre de la scène ;
- la réalisation, à titre commercial, de la préparation, du ponçage et de la mise en lasure incolore du comptoir du bar.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2026

ARTICLE 4 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services, Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 04 août 2026

Le Maire,
Bernard DELBRUEL

